

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX DE VALOIS

RÈGLEMENT 458-2022

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DU TITRE, DES ARTICLES 2, 3 ET 4 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 446-2022 (CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE COUVERTE ET RÉFRIGÉRÉE) ET DE L'ANNEXE A



ATTENDU le règlement 446-2022 concernant la construction d'une patinoire couverte réfrigérée ;

ATTENDUE QUE le titre, les articles 2, 3 et 4, ainsi que l'annexe A, doivent être corrigés, suite à l'ouverture des soumissions le 1er juin 2022 ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 27 juin 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le Règlement numéro 458-2022, soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est par le présent règlement ordonné, statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le titre du règlement 446-2022 est remplacé par :

Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 5 879 356 \$ pour le projet de construction d'une patinoire couverte et réfrigérée, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 5 879 356 \$.

ARTICLE 3 Le texte de l'article 2 du règlement 446-2022 est remplacé par le texte suivant :

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de construction d'une patinoire couverte et réfrigérée, selon les coûts décrits dans le document signé le 14 juin 2022 par Mme Joanie Ouellet, directrice des finances, et joint au présent règlement sous l'annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 Le texte de l'article 3 du règlement 446-2022 est remplacé par le texte suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 879 356 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5 Le texte de l'article 4 du règlement 446-2022 est remplacé par le texte suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 879 356 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 6 L'annexe A du règlement 446-2022 est remplacée par l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE TENUE LE 11 JUILLET 2022.

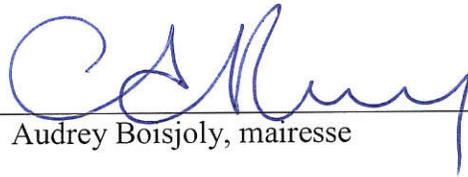
FAIT ET SIGNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce 15^{ième} jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

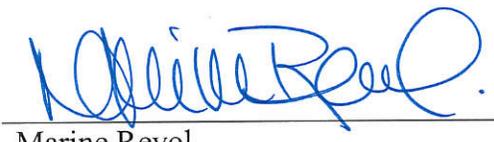
Avis de motion
27-06-2022

Adopté le
11-07-2022

Approbation ministre

Entrée vigueur


Audrey Boisjoly, mairesse


Marine Revol
directrice générale adjointe/
greffière-trésorière adjointe

ANNEXE A



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 446-2022 (PATINOIRE COUVERTE RÉFRIGÉRÉE)
 MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 458-2022

	NOTES	ARTICLE 5
SOUSSION DE L'ADJUDICATAIRE	*	4 735 000 \$
IMPRÉVUES	10%	473 500 \$
SOUS-TOTAL 1		5 208 500 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS	**	228 445 \$
SOUS-TOTAL 2		5 436 945 \$
TAXES NETTES	4.9875%	271 168 \$
SOUS-TOTAL 3		5 708 113 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	3%	171 243 \$
TOTAL		5 879 356 \$

* Soumission acceptée de Gilles Malo Inc, le 13 juin 2022

** Détail à l'annexe B / Contrôle des matériaux à venir et estimé à 10 000 \$

PRÉPARÉ PAR :

Joanie Ouellet, directrice des finances

EN DATE DU :

14 JUIN 2022

ANNEXE B



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

ORIGINAL

FORMULE DE SOUMISSION

Page 1...

NOUVELLE PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE COUVERTESAINT-FÉLIX-DE-VALOISAppel d'offres LO-AR01.11-2021NOM DU SOUMISSIONNAIRE GMI ConstructionADRESSE 100 des Entreprises, Notre-Dame-des-PrairiesTÉLÉPHONE 450-757-2424 FAX 450-753-5815COURRIEL construction@gillesmaoinc.caDATE 1er juin 2022**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**600, chemin Joliette
Saint-Félix-de-Valois, Québec J0K 2M0

a/s de Jeannoé Lamontagne, directeur général

Monsieur,

Nous déclarons avoir pris connaissance du devis complet, des plans, des conditions générales et de tous les addenda émis, ainsi que de l'appel d'offre et autres documents de soumission concernant les travaux en titre. Nous nous engageons à réaliser le tout pour la somme forfaitaire de:

	Quatre millions sept cent trente-cinq milles	dollars (\$	<u>4 735 000.00</u>)
plus		T.P.S. 5%	<u>\$ 236 750.00</u>	
		T.V.Q. 9.975%	<u>\$ 472 316.25</u>	
TOTAL (taxes incluses):			<u>\$ 5 444 066.25</u>	

Si le contrat est accordé dans les délais du cautionnement de soumission, nous nous engageons à compléter les travaux à livrer le bâtiment prêt pour l'usage auquel il est destiné au plus tard le **23 décembre 2020**.
2022.

INTR3608.DOC

Héту-Bellehumeur architectes inc.
Dossier 20-3608
Le 15 avril 2022



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

FORMULE DE SOUMISSION

Page 2...

Nous, soussignés, convenons et certifions:

Que nous avons visité et examiné attentivement le site des travaux et que nous avons considéré et évalué avec soin les facilités et difficultés inhérentes à l'exécution des travaux, telles que l'accès au site, les distances à parcourir pour l'entrée et la sortie des matériaux, les disponibilités pour les services temporaires d'aqueduc, de drainage d'électricité et de force motrice, les incertitudes de la température et la nature du sol et du roc, le cas échéant.

Que nous avons reçu tous les documents se rapportant à cette soumission, comprenant devis, plans, addenda et les conditions générales du contrat, et que nous les considérons satisfaisants.

Que nous nous engageons à respecter toutes les conditions et spécifications apparaissant audits documents.

Nous joignons à la présente soumission les documents suivants:

- **résolution de la compagnie** soumissionnaire autorisant le signataire de la soumission à signer cette soumission au nom de la compagnie.
- **garantie de soumission** pour un montant équivalant à au moins 10% de la soumission (sous forme de cautionnement valable pour **60 jours**).
- une **lettre de consentement** en vue de l'émission des cautionnements d'exécution et d'obligation pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du montant de la soumission, dans le cas où la garantie de soumission est un cautionnement.
- Formulaire **Déclaration du soumissionnaire** dûment rempli.(annexe I)
- **Attestation valide de conformité du Ministère du Revenu du Québec**
- **Attestation d'inscription à la CNESST**
- **Attestation d'assurance**
- **Permis ou licence d'entrepreneur**

Voici une ventilation du montant de notre soumission, incluant les noms des sous-traitants et fournisseurs que nous emploierons pour ce contrat:

ITEM	NOM DU FOURNISSEUR OU SOUS-TRAITANT	MONTANT DE LA SOUMISSION
Aménagement extérieur	GMI Construction	\$ Inclus
Excavation et remblai	GMI Construction	\$ 514 460.00
Béton	GMI Construction	\$ 487 154.00
Maçonnerie	GMI Construction	\$ 91 045.00
Charpente d'acier	GMI Construction	\$ 1 203 427
Métaux divers	Fabrication Acier Concept	\$ 1 681.00
Revêtements muraux extérieurs	GMI Construction	\$ 178 235.00
Charpenterie	GMI Construction	\$ 23 062.00

INTR3608.DOC

Héту-Bellehumeur architectes inc.
Dossier 20-3608
Le 15 avril 2022

OB 5 MR



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

FORMULE DE SOUMISSION

Page 3...

Couverture et tôle	Couverture F.P.	\$ 220 000.00
Isolation, pare-vapeur	Uréthane Supérieur	\$ 165 620.00
Portes, cadres, quincaillerie	GMI Construction	\$ 11 915.00
Porte de garage	Portes de garage Lapierre	\$ 3 275.00
Peinture	GMI Construction	\$ 2 125.00
Spécialités diverses	GMI Construction	\$ 50.00
Bandes de patinoires	GMI Construction	\$ 129 202.00
Gradins	GMI Construction	\$ 63 875.00
Plomberie	Plomberie Corbeil	\$ 31 800.00
Ventilation	Ventilation Pierre Gamache	\$ 97 000.00
Électricité	Bruneau électrique	\$ 155 678.00
Réfrigération	Cimco	\$ 889 750.00

Conditions générales, travaux divers, administration et profits \$ 465 646.00

TOTAL DE LA SOUMISSION: \$ 4 735 000.00

T.P.S. 5%: \$ 236 750.00

T.V.Q. 9.975%: \$ 472 316.25

GRAND TOTAL: \$ 5 444 066.25

GMI Construction par Patrice Laporte
(nom de l'entreprise)

Patrice Laporte
(nom et signature)

Signé à Notre-Dame-des-Prairies, le 1er juin 2022

SOUMETTRE EN 3 COPIES

INTR3608.DOC

Hélu-Bellehumeur architectes inc.
Dossier 20-3608
Le 15 avril 2022



PRIX SÉPARÉS EXCLUS

- .1 Les prix indiqués ci-dessous représentent les coûts qui seront assumés par le propriétaire si il décidait de retenir l'option proposée. *Ces prix n'incluent pas les taxes (TPS et TVQ).*
- .2 Les coûts des travaux suivants ne sont pas **inclus** dans notre soumission:

.1 **Coût de location mensuel** d'un refroidisseur temporaire en attendant la mise en marche du refroidisseur permanent (réf Addenda A-2): \$ 65 350.00

GMI Construction par Patrice Laporte
 (nom de l'entreprise) (nom et signature)

Signé à Notre-Dame-des-Prairies, le 1er juin 2022

SOUMETTRE EN 3 COPIES ET ANNEXER À LA SOUMISSION

INTR3608.DOC

Héту-Bellehumeur architectes inc.
 Dossier 20-3608
 Le 19 mai 2022

PC



AS MR

PC



RÉSOLUTION DE COMPAGNIE

EXTRAIT du PROCES-VERBAL d'une assemblée du conseil d'administration de

GMI Construction (nom de la compagnie)

tenue le 18 janvier 20 21 (date)

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU QUE

Patrice Laporte, Président ou Alain Malo, Vice-Président, Maxime Laporte, Administrateur, (nom et titre)

et (nom et titre)

soient et sont par la présente résolution, chacun, autorisés à faire et à signer séparément pour et au nom de la compagnie, toute soumission au maître de l'ouvrage, ainsi qu'à signer tout marché en conséquence requis par le maître de l'ouvrage, ainsi qu'à signer toute modification ou extension, tout changement ou tout autre document qui pourraient être nécessaires.

ADOPTÉ

Extrait véritable et certifié,

le 18 janvier 20 21 (date)

(signé) [Signature] (secrétaire)

PC



AB 8 MR



FORMULAIRE 1809-900/A
CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

No : 7035851-22-006

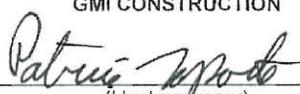
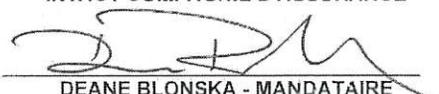
1. La **INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE** dont le bureau principal dans la province de Québec est situé au 2020, boul. Robert-Bourassa, bureau 100, Montréal (Québec) H3A 2A5 ici représentée par **DEANE BLONSKA - MANDATAIRE** ci-après appelée la «CAUTION» après avoir pris connaissance d'une soumission écrite devant être présentée à **MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS** ci-après appelé le «MAÎTRE DE L'OUVRAGE», le 1er juin 2022 par **GMI CONSTRUCTION** ici représenté par Patrice Laporte dûment autorisé, ci-après appelé «L'ENTREPRENEUR», pour **LO-AR01.11-2021 - NOUVELLE PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE COUVERTE**

se porte caution de L'ENTREPRENEUR, envers le MAÎTRE DE L'OUVRAGE aux conditions ci-dessous.

La CAUTION et L'ENTREPRENEUR, en cas du retrait de la soumission par l'ENTREPRENEUR, entre le moment de l'ouverture des soumissions et le moment où l'offre contenue dans la soumission est acceptée par résolution du MAÎTRE DE L'OUVRAGE, ou en cas de défaut par l'ENTREPRENEUR de fournir, dans les délais requis, les garanties demandées par le MAÎTRE DE L'OUVRAGE dans les documents, pour quelque raison que ce soit, s'obligent à payer au MAÎTRE DE L'OUVRAGE la différence en argent entre, d'une part, le montant de la soumission présentée par cet ENTREPRENEUR et, d'autre part, le montant du marché que le MAÎTRE DE L'OUVRAGE conclut légalement avec une autre personne pour l'exécution des travaux, si ce dernier montant est supérieur au premier, sa responsabilité étant limitée à un montant total de **DIX POUR CENT DU MONTANT DE LA SOUMISSION (10 %)**

- L'ENTREPRENEUR dont la soumission a été acceptée doit en être avisé dans les **SOIXANTE (60)** jours qui suivent la date limite de réception des soumissions, sans quoi la présente obligation est nulle.
- La CAUTION et L'ENTREPRENEUR ne seront pas responsables d'un montant supérieur à la somme spécifiée dans le présent cautionnement.
- Toute procédure judiciaire résultant du présent cautionnement doit être intentée dans les trente-six (36) mois de la date des présentes dans le district judiciaire choisi par le MAÎTRE DE L'OUVRAGE.
- La CAUTION renonce au bénéfice de discussion.
- L'ENTREPRENEUR intervient aux présentes pour y consentir et à défaut par lui de ce faire, la présente obligation est nulle.

EN FOI DE QUOI, la CAUTION et l'ENTREPRENEUR, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé à **Montréal, le 30^e jour de MAI 2022**

 _____ (témoin)	GMI CONSTRUCTION  _____ (L'entrepreneur) Patrice Laporte La Caution INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE  _____ DEANE BLONSKA - MANDATAIRE Représentant dûment autorisé
 _____ (témoin)	

BNQ sou fra 2002



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

**FORMULAIRE 1809-900/D
LETTRE D'ENGAGEMENT**

Date : **30 MAI 2022**N° **7035851-22-006**ENTENDU QUE **GMI CONSTRUCTION**

a présenté une soumission par écrit au MAÎTRE DE L'OUVRAGE **MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS** en date du 1er juin 2022,
relativement à : **LO-AR01.11-2021 - NOUVELLE PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE COUVERTE**

et à condition que la soumission ci-dessus soit acceptée dans les **SOIXANTE (60)** jours suivant la date d'entrée des soumissions.

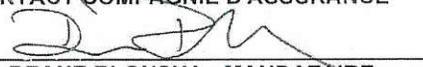
Nous, **INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE**, une société légalement constituée et dûment autorisée à se rendre caution dans la province de Québec à titre de caution, nous engageons à accorder à l'entrepreneur le ou les cautionnements suivants si l'entrepreneur conclut un contrat en bonne et due forme avec le maître de l'ouvrage.

1. Cautionnement d'exécution pour un montant équivalant à **CINQUANTE POUR CENT (50%)** du prix du marché sous réserve d'un montant maximal de **N/A** dollars (**N/A** \$).
2. Cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaires, matériaux et services pour un montant équivalant à **CINQUANTE POUR CENT (50%)** du prix du marché sous réserve d'un montant maximal de **N/A** dollars (**N/A** \$).

Le présent engagement est sans effet, à moins que la demande écrite pour le ou les cautionnements ne soit faite par le maître d'œuvre à l'entrepreneur dans les trente (30) jours suivant l'attribution du marché.

La présente lettre d'engagement est remise simultanément avec le cautionnement de soumission numéro **7035851-22-006** et doit être considérée comme en faisant partie intégrante.

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

Par: , fondé de pouvoir
DEANE BLONSKA - MANDATAIRE

BNQ CON FRA 2002



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Règlement n° 366-2018
Version administrative

SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

**ANNEXE I
DÉCLARATION DU SOUSMISSIONNAIRE**

RÈGLEMENT 366-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Je, soussigné, en présentant la soumission ou offre ci-jointe (ci-après la « soumission ») à :

Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

(Nom et titre du destinataire de la soumission)

Pour

Nouvelle patinoire réfrigérée couverte 20-3608

(Nom et numéro du projet de la soumission)

à la suite à l'appel d'offres (ci-après l'« appel d'offres ») lancé par la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards.

je déclare au nom de GMI Construction, que :

- 1) j'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;
- 2) je sais que la soumission ci-jointe peut être disqualifiée si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 3) je sais que le contrat, s'il m'est octroyé, peut être résilié si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 4) je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente déclaration et à présenter, en son nom, la soumission qui y est jointe;
- 5) toutes les personnes dont les noms apparaissent sur la soumission ci-jointe ont été autorisées par le soumissionnaire à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la soumission en son nom;
- 6) aux fins de la présente déclaration et de la soumission ci-jointe, je comprends que le mot « concurrent » s'entend de tout organisme ou personne, autre que le présent soumissionnaire :
 - a) qui a été invité par l'appel d'offres à présenter une soumission;
 - b) qui pourrait éventuellement présenter une soumission à la suite de l'appel d'offres compte tenu de ses qualifications, de ses habiletés ou de son expérience;
- 7) je déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :
 - a) que j'ai établi la présente soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent;
 - b) que j'ai établi la présente soumission après avoir communiqué ou établi une entente ou un arrangement avec un ou plusieurs concurrents et qu'il divulgue, dans le document ci-joint, tous les détails s'y rapportant, y compris le nom des concurrents et les raisons de ces communications, ententes ou arrangements;
- 8) sans limiter la généralité de ce qui précède à l'article 7(a) ou (b), je déclare qu'il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement :
 - a) aux prix;
 - b) aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix;
 - c) à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission;
 - d) à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres;
 - e) à l'exception de ce qui est spécifiquement divulgué conformément à l'article 7(b) ci-dessus;

PC



Règlement n° 366-2018
Version administrative

9) en plus, il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent en ce qui concerne les détails liés à la qualité, à la quantité, aux spécifications ou à la livraison des biens ou des services visés par le présent appel d'offres, sauf ceux qui ont été spécifiquement autorisés par la Municipalité ou spécifiquement divulgués conformément à l'article 7(b) ci-dessus;

10) les modalités de la soumission ci-jointe n'ont pas été et ne seront pas intentionnellement divulguées par le soumissionnaire, directement ou indirectement, à un concurrent avant la première des dates suivantes, soit l'heure de l'ouverture officielle des soumissions, soit lors de l'octroi du contrat, à moins d'être requis de le faire par la Loi ou d'être requis de le divulguer en conformité avec l'alinéa 7(b);

11) je déclare, qu'à ma connaissance et après vérifications sérieuses, aucune tentative d'influence, manœuvre d'influence ou pression indue ou tentative d'obtenir de l'information relative à un appel d'offres auprès du comité de sélection n'a été effectuée à aucun moment, par moi, un des employés du soumissionnaire, dirigeant, administrateur, associé ou actionnaire, et ce, dans le cas où un tel comité est chargé d'étudier notre soumission;

12) le soumissionnaire déclare (cocher la case appropriée à votre situation) :

a) aucune activité de lobbying n'a été exercée par le soumissionnaire ou pour son compte;

je déclare que je n'ai pas exercé et que personne n'a exercé pour le compte du soumissionnaire, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprise, de lobbyiste-conseil ou de lobbyiste d'organisation, des activités de lobbying au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, chapitre T-11.011) et des avis émis par le commissaire au lobbying, au regard du processus préalable au présent appel d'offres;

b) des activités de lobbying ont été exercées par le soumissionnaire ou pour son compte;

je déclare que des activités de lobbying au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, chapitre T-11.011) et des avis émis par le commissaire au lobbying ont été exercées par le soumissionnaire ou pour son compte en regard du processus préalable au présent appel d'offres public et qu'elles l'ont été en conformité de cette loi, de ces avis ainsi que du Code de déontologie des lobbyistes;

13) je déclare (cocher la case appropriée à votre situation) :

a) que je n'ai personnellement, ni aucun des administrateurs, actionnaires, associés ou dirigeants du soumissionnaire, de liens familiaux, financiers, d'affaires ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un ou des membres du conseil, un ou des dirigeants ou un ou des employés de la Municipalité;

b) que j'ai personnellement ou par le biais des administrateurs, actionnaires, associés ou dirigeants du soumissionnaire des liens familiaux, financiers ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec les membres du conseil, les dirigeants et/ou employés suivants de la Municipalité :

Noms _____ Nature du lien ou de l'intérêt _____

Patricio Japob
Signature du dirigeant ou de l'employé

1er juin 2022
Date

Assermenté(e) devant moi à Notre-Dame-des-Prairies

Ce 1er jour de juin 2022

Anick Bonin
Commissaire à l'assermentation
Anick Bonin



PL



OB 12 MR



LEW-700
2017-11

Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à la personne suivante :

GILLES MALO INC.
100, RUE DES ENTREPRISES
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES (QUEBEC)
J6E 0L9

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1140910747

Elle atteste que la personne dont le nom figure ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec en vertu de ces lois fiscales ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
 - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
 - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à la personne dont le nom figure ci-dessus.

Numéro de l'attestation : 003120-WFZK-0922546

Date et heure de délivrance de l'attestation : 6 mai 2022 à 9 h 27 min 3 s

Date de fin de la période de validité de l'attestation : 31 août 2022

Certaines personnes pourraient être assujetties, selon certaines lois, aux obligations relatives à l'attestation de Revenu Québec, notamment l'obligation de vérifier l'authenticité de cette attestation. Pour plus d'information concernant les contrats visés par l'attestation de Revenu Québec, consultez notre site Internet au www.revenuquebec.ca.

RK



Le 25 mai 2022

Monsieur Alain Malo
Gilles Malo inc.
100, rue des Entreprises
Notre-Dame-des-Prairies QC J6E 0L9

Direction régionale de Lanaudière
432, rue De Lanaudière
Case postale 550
Joliette (Québec) J6E 7N2
Tél. : 450 753-2700 ou 1 800 561-4489
Télééc. : 866 331-5886

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1140910747

Objet : Réponse à une demande de validation de conformité - Santé et sécurité du travail

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, sur la foi des renseignements qui nous ont été fournis et après analyse du dossier, nous vous confirmons qu'en date du 25 mai 2022, votre entreprise est **conforme** à l'égard des obligations suivantes envers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) :

- transmettre la déclaration des salaires assurables versés;
- transmettre le ou les bordereaux de paiement selon les modalités prévues;
- effectuer les versements périodiques selon les modalités prévues;
- payer la cotisation due ou respecter une entente de paiement, advenant la présence d'une cotisation due.

À noter que la présente lettre ne dégage pas un donneur d'ouvrage quant au paiement de la cotisation relative à la santé et à la sécurité du travail due par un entrepreneur, et ce, en vertu de l'article 316 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Seule une attestation de conformité, demandée à la fin des travaux, est valable à cet égard.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction de la cotisation
des employeurs

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Rc", is located on the right side of the page.



LA
TURQUOISE

CASINIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET SERVICES FINANCIERS

CERTIFICAT D'ASSURANCE

Que les polices d'assurance décrites ci-dessous ont été émises à l'assuré nommé et sont en force à cette date.

Nom & adresse de l'assuré : *Gilles Malo Inc.*
100, rue des Entreprises,
N.-D.-des-Prairies, Québec J6E 0L9

Assureurs : La Souveraine, Intact Assurance, Victor et Certains Souscripteurs de Lloyd's par Groupassur inc.

Description des activités : Entrepreneur en construction et rénovation d'immeubles uniquement en rapport avec les activités de l'assuré.

GENRE D'ASSURANCE	NUMÉRO POLICE	EXPIRATION (JJ/MM/AA)	LIMITE D'ASSURANCE
Responsabilité civile générale	SOV79155137	15/06/2022	Par événement : 5,000,000\$
Produits et/ou après travaux par période d'assurance	SOV79155137	15/06/2022	Par événement : 5,000,000\$
			Par année d'assurance : 5,000,000\$
Assurance complémentaire « umbrella »	GAP16602	15/06/2022	Par événement : 15,000,000\$
			Par année d'assurance : 15,000,000\$
Assurance des chantiers	SOV79155137	15/06/2022	1,000,000\$
Assurance Automobiles	673-6202	19/11/2022	2,000,000\$
Assurance contre les atteintes à l'environnement incluant amiante	PCL552335	15/06/2022	5,000,000\$

Mélanie Dufresne
Courtier en assurance de dommages
Directrice de compte

17 Novembre 2021



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1)

Page 1 sur 1

LICENCE D'ENTREPRENEUR

Numéro de licence : 1344-5820-42 Numéro de validation : 1-3095608058

ÉMISE LE : 1984-11-06

DATE D'ÉCHÉANCE ANNUELLE DE PAIEMENT : 5 mars

TITULAIRE DE LA LICENCE

Gilles Malo Inc.
100 rue des Entreprises
Notre-Dame-des-Prairies QC
Canada J6E 0L9

CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES DE L'ENTREPRENEUR

La présente atteste que le titulaire est autorisé à soumissionner, organiser, coordonner, exécuter et faire exécuter les travaux de construction inclus dans les catégories et sous-catégories mentionnées ci-dessous.

Catégorie entrepreneur général (annexe I)

- 1.1.2 Bâtiments résidentiels neufs visés à un plan de garantie classe II
- 1.1.1 Bâtiments résidentiels neufs visés à un plan de garantie classe I
- 1.2 Petits bâtiments
- 1.3 Bâtiments de tout genre
- 1.4 Routes et canalisation
- 1.5 Structures d'ouvrages de génie civil

Catégorie entrepreneur spécialisé (annexe II)

- 10 Systèmes de chauffage localisé à combustible solide
- 11.1 Tuyauterie industrielle ou institutionnelle sous pression
- 15.7 Ventilation résidentielle

----- 9 sous-catégorie(s) autorisée(s). -----



MESSAGE

La validité de cette licence doit être vérifiée au Registre des détenteurs de licence situé sur le site Internet www.rbg.gouv.qc.ca ou auprès de la R.B.Q. au 1800 361-0761 ou 514 873-0976.

RÉPONDANTS

Alain Malo
Administration, Exécution de travaux de construction, Gestion de la sécurité 1.4, Gestion de la sécurité 1.5, 1.4, Gestion de projets et de chantiers 1.5, Gestion de projets et de chantiers 1.5, Gestion de projets et de chantiers

Patrice Laporte
Administration, Exécution de travaux de construction, Gestion de la sécurité 1.5, Gestion de la sécurité, Gestion de projets et de chantiers 1.5, Gestion de projets et de chantiers

----- 2 répondant(s) autorisé(s). -----

Régie du bâtiment du Québec

Président

Secrétaire

AM

ML





Hétu-Bellehumeur architectes inc.

435, boul. Ste-Anne, Bureau 203, Joliette, Québec, J6E 5A1
Tél.: 450-755-4441 Fax: 450-755-1068 hba@hbarchitectes.ca

Joliette, le 10 juin 2021

Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
600, Chemin Joliette
Saint-Félix-de-Valois, Québec J0K 2M0

a/s de Monsieur Élie Marsan-Gravel,
directeur – services techniques

**Objet: Patinoire couverte au terrain des loisirs
Saint-Félix-de-Valois
Services professionnels d'architectes
Dossier 21-3608**

Monsieur,

À votre demande, il me fait plaisir de vous proposer nos services professionnels d'architectes dans le cadre du projet en titre.

Selon l'étude d'avant-projet retenue par le conseil, le projet consiste à construire une nouvelle patinoire avec dalle de béton réfrigérée sur le terrain des loisirs adjacent au Centre Pierre-Dalcourt.

La patinoire sera flanquée de gradins pour 150 personnes, et recouverte d'un toit (pontage de bois sur structure d'acier). Des locaux de services seront prévus, avec une superficie d'environ 5 200 pi.²

Le stationnement sera agrandi, et les jeux d'enfants seront relocalisés, tel que prévu à l'avant-projet.

Le budget de construction actualisé en avril 2021 est estimé à 3 883 200\$ avant taxes et honoraires.

Nos services seront les suivants:

1. rencontres avec vous pour confirmer vos attentes.
2. vérification des exigences des règlements municipaux et des codes.
3. esquisses et plans préliminaires, estimation budgétaire (en collaboration avec les ingénieurs-conseils).
4. relevés pertinents sur place pour valider les conditions existantes.
5. coordination avec les autres consultants qui participeront au projet (ingénieurs-conseils, arpenteur...).
6. préparation des plans et documents requis pour demande de soumissions et construction.
7. Surveillance des travaux pendant la construction (vérification des dessins d'atelier, tenue des assemblées de chantier, certificats de paiement...)

Pour les services ci-dessus, nous vous proposons des **honoraires forfaitaires de quatre-vingt-cinq mille dollars (85,000.00\$)**, répartis comme suit:

Plans préliminaires (1-2-3):	25 000.00\$
Plans et devis (4-5-6):	40 000.00\$
Surveillance des travaux (7)	20 000.00\$

HÉTU-BELLEHUMEUR ARCHITECTES INC.

Page 1



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Ne sont pas inclus dans les montants ci-dessus: les frais d'impression des plans et devis, les frais de déplacement entre notre bureau et le site des travaux, les honoraires des autres consultants (ingénieurs, laboratoire...) et les taxes applicables (TPS et TVQ).

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de travailler à nouveau avec la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, et vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Alain Bellehumeur, architecte
Héту-Bellehumeur architectes inc.

HÉTU-BELLEHUMEUR ARCHITECTES INC.

Page 2

18

ANNEXE C : FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIX**ANNEXE V
DEMANDE DE PRIX**

RÈGLEMENT 366-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

DÉSIGNATION LÉGALE	
Raison sociale	GBI Experts-conseils inc.
Adresse du siège social	255, boulevard Crémazie Est, 9e étage Montréal (Québec) H2M 1L5
Téléphone	Bureau : 450 752-6555
	Cellulaire : 450 758-1010
Télécopieur	450 759-8911
Adresse pour fins de correspondance	136, rue Marguerite-Bourgeoys Joliette (Québec) J6E 4C1
Personne autorisée et responsable du contrat	Monsieur Mario Filion, ing.
Fonction	Directeur, infrastructure et Transport Associé principal
Courriel	mfilion@gbi.ca
Numéro d'inscription des taxes	TPS : 143 123 495
	TVQ : 102 269 4789
Date	Le 8 septembre 2021
Veillez compléter et retourner cette section si vous n'êtes pas intéressé	
<input type="checkbox"/> Le délai d'exécution est insuffisant pour réaliser les exigences de la demande de prix;	
<input type="checkbox"/> La demande de prix est hors de notre champ d'expertise;	
<input type="checkbox"/> Notre carnet de commandes est complet pour le moment;	
<input type="checkbox"/> Nous refusons une ou plusieurs exigences de la demande de prix;	
<input type="checkbox"/> Autre : (veuillez indiquer la raison)	
<hr/> <hr/> <hr/>	



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

La présente demande de prix est faite à titre informatif seulement et n'est pas intégrée à un processus de soumission. La Municipalité se réserve le droit de ne pas donner suite à cette demande et/ou de modifier ses exigences et quantités au besoin. La Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la participation du signataire à cette demande de prix.

Pour toute information, le signataire peut communiquer avec **Élie Marsan-Gravel ing, Directeur des services techniques.**

Veuillez transmettre votre prix à l'adresse courriel servicestechniques@st-felix-de-valois.com avant 16 h, le 8 septembre 2021.

GRILLE DE PRIX DÉTAILLÉE

Phases		Montant en dollars
1	Cueillette d'information, étude des scénarios, rapport préliminaire	6 900,00 \$
2	Estimation du coût des travaux	2 000,00 \$
3	Préparation des plans et devis à 50 % d'avancement	12 200,00 \$
4	Préparation des plans et devis de 51 % à 100 % d'avancement et remise à la municipalité	11 000,00 \$
5	Demandes d'autorisations, si requises	2 000,00 \$
6	Préparation des documents et appels d'offres incluant analyses et recommandations	1 000,00 \$
7	Surveillance et coordination des travaux – BUREAU	11 000,00 \$
8	Surveillance des travaux – CHANTIER	2 600,00 \$
9	Mise en service, plans tels que construits, attestations finales, cahier des exigences environnementales, etc.	N/A \$
10	Manuels d'opération et d'entretien, si requis	N/A \$
SOUS-TOTAL		48 700,00 \$
TPS (5 % sur le montant du sous-total)		2 435,00 \$
TVQ (9,975 % sur le montant du sous-total)		4 857,83 \$
GRAND TOTAL		55 992,83 \$

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

SIGNATURE :

DATE : Le 8 septembre 2021

Nom en lettres moulées : Mario Filion, ing.



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

ANNEXE C : FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIX

SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

**ANNEXE V
DEMANDE DE PRIX**

RÈGLEMENT 366-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

DÉSIGNATION LÉGALE	
Raison sociale	ALBERT PIETTE & ASS INC.
Adresse du siège social	305 RUE PAPINEAU, JOLIETTE, J6E 2K8
Téléphone	Bureau : 450-759-0644
	Cellulaire : 514-942-5354
Télécopieur	450-759-0832
Adresse pour fins de correspondance	305 RUE PAPINEAU, JOLIETTE, J6E 2K8
Personne autorisée et responsable du contrat	JEAN-FRANCOIS RIVEST
Fonction	INGÉNIEUR, PRÉSIDENT
Courriel	a.piette@videotron.ca
Numéro d'inscription des taxes	TPS : R100116417
	TVQ : 1002515152
Date	7 SEPTEMBRE 2021
Veillez compléter et retourner cette section si vous n'êtes pas intéressé	
<input type="checkbox"/> Le délai d'exécution est insuffisant pour réaliser les exigences de la demande de prix;	
<input type="checkbox"/> La demande de prix est hors de notre champ d'expertise;	
<input type="checkbox"/> Notre carnet de commandes est complet pour le moment;	
<input type="checkbox"/> Nous refusons une ou plusieurs exigences de la demande de prix;	
<input type="checkbox"/> Autre : (veuillez indiquer la raison)	
<hr/> <hr/> <hr/>	

Cahier des charges / Demande de prix n° LO-AR01.03-2021
Plans et devis et surveillance travaux (mécanique et électricité)
Patinoire couverte réfrigérée

Page | 26



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

La présente demande de prix est faite à titre informatif seulement et n'est pas intégrée à un processus de soumission. La Municipalité se réserve le droit de ne pas donner suite à cette demande et/ou de modifier ses exigences et quantités au besoin. La Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la participation du signataire à cette demande de prix.

Pour toute information, le signataire peut communiquer avec Élie Marsan-Gravel Ing, Directeur des services techniques.

Veillez transmettre votre prix à l'adresse courriel services techniques@st-felix-de-valois.com avant 16 h, le 8 septembre 2021.

GRILLE DE PRIX DÉTAILLÉE

Phases		Montant en dollars
1	Cueillette d'information, étude des scénarios, rapport préliminaire	2 000.00 \$
2	Estimation du coût des travaux	1 000.00 \$
3	Préparation des plans et devis à 50 % d'avancement	6 300.00 \$
4	Préparation des plans et devis de 51 % à 100 % d'avancement et remise à la municipalité	9 450.00 \$
5	Demandes d'autorisations, si requises	00.00 \$
6	Préparation des documents et appels d'offres incluant analyses et recommandations	00.00 \$
7	Surveillance et coordination des travaux – BUREAU	1 500.00 \$
8	Surveillance des travaux – CHANTIER	4 000.00 \$
9	Mise en service, plans tels que construits, attestations finales, cahier des exigences environnementales, etc.	500.00 \$
10	Manuels d'opération et d'entretien, si requis	00.00 \$
SOUS-TOTAL		24 750.00 \$
TPS (5 % sur le montant du sous-total)		1 237.50 \$
TVQ (9,975 % sur le montant du sous-total)		2 468.81 \$
GRAND TOTAL		28 456.31 \$

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

SIGNATURE :

DATE : 7 SEPTEMBRE 2021

Nom en lettres moulées : JEAN-FRANÇOIS RIVEST, ING.

Cahier des charges / Demande de prix n° LO-AR01.03.2021
Plans et devis et surveillance travaux (mécanique et électricité)
Patinoire couverte réfrigérée

Page | 27


**ANNEXE V
DEMANDE DE PRIX**

RÈGLEMENT 366-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

DÉSIGNATION LÉGALE	
Raison sociale	Altanergy Groupe
Adresse du siège social	300 Saint-Paul suite 412, Québec (Qc) G1K 7R1
Téléphone	Bureau : (418) 803-7399
	Cellulaire : (581) 988-8630
Télécopieur	
Adresse pour fins de correspondance	Idem
Personne autorisée et responsable du contrat	Julien Milot
Fonction	Président
Courriel	jmilot@altanergy.com
Numéro d'inscription des taxes	TPS : 709697528RT0001
	TVQ : 1224829317TQ0001
Date	20/09/2021

**Veillez compléter et retourner cette section
si vous n'êtes pas intéressé**

- Le délai d'exécution est insuffisant pour réaliser les exigences de la demande de prix;
- La demande de prix est hors de notre champ d'expertise;
- Notre carnet de commandes est complet pour le moment;
- Nous refusons une ou plusieurs exigences de la demande de prix;
- Autre : (veuillez indiquer la raison)



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

**ANNEXE V
DEMANDE DE PRIX**

RÈGLEMENT 366-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

DÉSIGNATION LÉGALE	
Raison sociale	NCL Envirotek inc.
Adresse du siège social	12366, rue Lachapelle, Montréal (Québec) H4J 2M8
Téléphone	Bureau : (514) 737-9139
	Cellulaire : (819) 861-9180
Télécopieur	(514) 737-2526
Adresse pour fins de correspondance	12366, rue Lachapelle, Montréal (Québec) H4J 2M8
Personne autorisée et responsable du contrat	David Giguère, ing.
Fonction	Chef de service - Géotechnique
Courriel	david@ncdenvirotek.com
Numéro d'inscription des taxes	TPS : 10384 2902 RT0001
	TVQ : 1002302191
Date	29/06/2021

**Veillez compléter et retourner cette section
si vous n'êtes pas intéressé**

- Le délai d'exécution est insuffisant pour réaliser les exigences de la demande de prix;
 La demande de prix est hors de notre champ d'expertise;
 Notre carnet de commandes est complet pour le moment;
 Nous refusons une ou plusieurs exigences de la demande de prix;
 Autre : (veuillez indiquer la raison)



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

La présente demande de prix est faite à titre informatif seulement et n'est pas intégrée à un processus de soumission. La Municipalité se réserve le droit de ne pas donner suite à cette demande et/ou de modifier ses exigences et quantités au besoin. La Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la participation du signataire à cette demande de prix.

Pour toute information, le signataire peut communiquer avec Élie Marsan-Gravel, Directeur des services techniques.

Veillez transmettre votre prix à l'adresse courriel servicestechniques@sf-felix-de-valois.com avant 16:00 le 06/07/2021.

QUANTITÉ	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3	Forages et analyses selon les exigences du devis (10m ou refus au roc)	3247.33 \$	9.741,99 \$
1	Prolongement d'un forage pour la classification d'emplacement (CNB 2020)	500.00 \$	500.00 \$
1	Rapport complet selon la description du devis	2710.01 \$	2710.01 \$
3	Échantillonnage et essais sur contaminant HAP	82.00 \$	246.00 \$
3	Échantillonnage et essais sur contaminant HP (c10-c50)	47.00 \$	141.00 \$
3	Échantillonnage et essais sur contaminant type Métaux (13)	52.00 \$	156.00 \$
1	Rapport de caractérisation environnementale des sols	500.00 \$	500.00 \$
		\$	0.00 \$
		\$	0.00 \$
		\$	0.00 \$
Sous-total			13995.00 \$
T.P.S. (5 % sur le montant du sous-total)			699.75 \$
T.V.Q. (9,975 % sur le montant du sous-total)			1396.00 \$
Grand total			16090.75 \$
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES			
Échéancier proposé: - Forages d'ici le début du mois d'août; - Rapport d'ici la mi-septembre.			
SIGNATURE		DATE	
<i>David Giguère</i>		01/07/2021	
Nom en lettres moulées : David Giguère, ing.			